



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

ARRÊTÉ N ° 77 - 2022

Autorisation d'occupation du domaine public 14 Place de l'Eglise - implantation d'un échafaudage

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'autorisation formulée en date du 10 mai 2022 par la SAS
GUILLET Johann, 5 Rue François Urano 08000 WARCQ, concernant l'implantation
d'un échafaudage, d'une surface au sol de 6 x 1 m, Place de l'Eglise, au droit du
n° 14, afin de procéder à la réfection de la toiture de l'habitation de Monsieur et
Madame PILARD Gérald,

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise GUILLET Johann est autorisée, pour les besoins des travaux, à implanter un échafaudage sur le domaine public, sur la façade de l'immeuble sis 14 Place de l'Eglise, du lundi 23 mai 2022 à 8h00 au jeudi 2 juin 2022 à 17h00.

Article 2 : Cette autorisation est consentie à titre gratuit. L'entreprise GUILLET Johann se chargera de la signalisation du chantier et de la remise en état de la chaussée, si dégradation constatée.

Article 3 : Madame le Maire de Warcq, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur l'agent de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Warcq, le 10 mai 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.